

**Entrée en vigueur – Règlement 2024-713-3**

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**2024-713-3 intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2010-713 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Jean-Marc-Belzile afin d'augmenter l'emprunt et la dépense, tel qu'amendé, de 9 500 000 \$ à 15 950 000 \$ ».**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 mai 2024 pour un emprunt additionnel de 6 450 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 27 mai 2024  
(G-2024.17)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière